

tissime conqueri, simulque violatores sermo-
nere de censuris ac penis per canonicas
sanctiones inflictis, in quas ipsi proinde
misere inciderant. Existimandum porro
erat, patrata violationis auctores per itera-
tas Nostras monitiones ac querelas ab in-
quo proposito destituros; præsertim cum
universi Catholici Orbis sacrorum Antisti-
tes, et fideles cuiusque ordinis, dignitatis,
et conditionis eorum curæ commissi suas
nostris expostulationibus adiungentes una-
nimi alacritate Nobiscum huius Apostolicæ
Sedis, et universalis Ecclesiæ institutæque
causam propugnandam susceperint, cum
optime intelligerent, quantopere civilis, do-
quo agitur, Principatus ad liberam supremi
Pontificatus iurisdictionem intersit. Verum
(horrescentes dicimus!) Subalpinum Gub-
ernium non solum Nostra monita, quere-
las, et ecclesiasticas penas contempsit, sed
etiam in sua persistens improbitate, popu-
lari suffragio, pecuniis, minis, terrore aliis-
que callidis artibus contra omne ius extor-
to, minime dubitavit commemoratas Nos-
tras Provincias invadere, occupare, et in
suam potestatem dominationemque redi-
gere. Verba quidem desunt ad tantum
improbandum facinus, in quo plura et ma-
ximam habentur facinora. Grave namque
admittitur sacrilegium, quo una simul alie-
na iura contra naturalem divinamque lo-
gem usurpantur, omnis institutæ ratio sub-
vertitur, et cuiusque civilis Principatus ac
totius humanæ totius Societatis fundamen-
ta penitus evertuntur.

Cum igitur ex una parte non sine maxi-
mo unimi Nostri dolore intelligamus irritas
futuras nos expostulationes apud eos qui,
velut aspides surde obturantes aures suas,
nihil hucusque monitis ac querelulis Nos-
tris commoti sunt; ex altera vero parte in-
time sentiamus quid a Nobis in tanta rerum
iniquitate omnino postulet Ecclesiam huius-
que Apostolicæ Sedis ac totius Catholici
Orbis causa, improborum hominum opera
tam vehementer oppugnata, idecirco even-
dum Nobis est ne diutius cunctando gravis-
simi officii Nostri muneri deesse videamur.
Eo nempe adducta res est ut illustribus
Prædecessorum Nostrorum vestigiis inhe-
rentes supra illa auctoritate utamur,
qua cum scire, tum etiam ligare Nobis
divinitus datum est; ut nimirum debita in-
sonites adhibeantur severitas, eaque salutari
ceteris exemplo sit.

tement de cette violation des droits tempo-
rels du St.-Siège; et en même temps, d'a-
vertir sérieusement les violents, des cen-
sures et des peines de droit qu'ils avnient
par conséquent misérablement encourues.
Il était à espérer que les auteurs de ces at-
tentats, avertis par Nos réclanations et Nos
plaintes se désistement de leurs coupables
entreprises; attendu surtout que les Evê-
ques de tout l'univers catholique, et les fi-
dèles de tout rang, de toute dignité, de
toute condition, confiés à leurs soins, joi-
gnant leurs vœux aux Nôtres, avaient pris
avec Nous la défense de l'Eglise universel-
le et de la justice; comprenant parfaite-
ment combien le pouvoir temporel en ques-
tion importe à la libre juridiction du Ponti-
ficat suprême. Mais (Nous ne le disons qu'a-
vec horreur!) le gouvernement Piémontais
non seulement n'a tenu aucun compte de
Nos avertissements, de Nos plaintes, ni des
peines ecclésiastiques; mais encore, per-
sistant dans son iniquité, extorquant contre
tout droit, à prix d'argent, de menaces, de
terreur et d'autres moyens frauduleux, les
suffrages populaires, il n'a pas balancé à en-
vahir, à occuper et à réduire sous sa puis-
sance et sous sa domination Nos susdites
Provinces. Les paroles manquent pour ré-
prover un pareil forfait, dans lequel se
trouvent réunis à la fois plus d'un crime et
d'un attentat. Car il y a, avec un énorme
sacrilège, usurpation des droits d'autrui contre
toute loi naturelle et divine, subversion
de toute notion de justice, destruction com-
plète des fondements sur lesquels reposent
les gouvernements et la société humaine.

Comme donc, d'une part, Nous compre-
nons, et non pas sans une profonde douleur
de Notre âme, que de nouvelles réclama-
tions seraient inutiles auprès de ceux qui,
semblables à l'aspic qui se rend sourd en se
touchant les oreilles (Ps 57, 5), n'ont fait
jusqu'ici aucun cas de Nos avertissements
et de Nos plaintes; et que, d'un autre côté,
Nous sentons profondément ce qu'exige im-
périeusement de Nous, en face d'une si éri-
ante iniquité, la cause de l'Eglise, de ce Siège
Apostolique et de l'univers catholique, si
violemment attaqué par les efforts de ces
hommes pervers, Nous devons en consé-
quence Nous garder de paraître, en usant
de plus longs délais, manquer au devoir de
Notre redoutable charge. C'est-à-dire que
les choses en sont venues au point où, mar-
chant sur les traces de Nos illustres prédé-
cesseurs, Nous devons avoir recours à cette